

DEC150070DR03

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Coll pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7583 intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7583, intitulée Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques, dont le directeur est M. Patrice Gloter ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine Desboeufs, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Desboeufs, délégation est donnée à M. Bernard Aumont, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Desboeufs et M. Bernard Aumont, délégation est donnée à Mme Geneviève Tual, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 5 janvier 2015

Le directeur d'unité
Patrice Coll